

# ACTUALISATION DES CONNAISSANCES SOCIALES

15 juin 2021  
Me Baptiste LEGER

**Public :**

Collaborateurs spécialisés en droit social, expert-comptable.

**Prérequis :**

Connaissances de base en droit social

**Objectif :**

Permettre aux participants de comprendre et d'appréhender toutes les nouvelles règles issues des dernières lois, décrets et circulaires ainsi que des arrêts de la Cour de Cassation afin de leur permettre de les mettre en application au sein de l'entreprise.

**Contenu de la formation :**

Bilan de l'année 2020

- Embauche d'un salarié : textes et jurisprudences
  - Aides à l'embauche
  - Embauche d'un travailleur étranger
- Conditions de travail des salariés : textes et jurisprudences
  - Télétravail
  - Congé de naissance et congé de paternité
  - Droit disciplinaire
  - Accident du travail
  - Durée du travail et charge de la preuve
  - Congé payés imposés par l'employeur
  - JRTT et jours de repos forfait jours imposés par l'employeur
  - Salarié apte à reprendre son poste en temps partiel thérapeutique et contestation de l'avis par l'employeur
  - Prime de vacances en application de la convention collective SYNTEC et 13<sup>ème</sup> mois
  - Projet de protocole sanitaire en entreprise en vigueur à compter du 9 juin
- Rupture du contrat de travail : textes et jurisprudences
  - Rupture conventionnelle :
  - Clause de non-concurrence :
  - Inaptitude physique :
  - Barème Macron écarté par la Cour d'Appel de Paris:
  - Réforme de l'assurance chômage
  - Assurance chômage
- Divers : textes et jurisprudences
  - Les DIRECCTE sont devenues les DREETS depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021
  - Forfait mobilité
  - Les apports du Bulletin officiel de la sécurité sociale (BOSS)
  - Barème kilométrique 2021 majoré de 20% pour les véhicules électriques
  - Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat - Re conduite en 2021
  - Les salariés doivent être sensibilisés aux gestes de premiers secours avant leur départ à la retraite
  - Vaccination par les services de santé au travail

- Activité partielle et taux (annexe : tableau récapitulatif)
- Arrêts de travail dérogatoires – règle applicable jusqu’au 1er juin 2021
- Entretien professionnel – Loi du 5 mars 2014 entrée en vigueur le 7 mars 2014

**Moyens pédagogiques et techniques :**

L’intervenant est avocat.

Support envoyé par mail avant le jour de la formation.

**Modalités de suivi de la formation :**

Formation en présentiel.

Feuilles de présence signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée.

Chaque stagiaire reçoit un lien, par mail, pour compléter les fiches d’évaluation à l’issue de la formation.

Une attestation individuelle de formation est téléchargeable par le stagiaire.

**Modalité d’organisation :**

- **Lieu** : hôtel Mercure, 34 avenue de Verdun à Meylan
- **Durée** : 4h
- **Horaire** : 14h-18h
- **Groupe** : 20 personnes